

FACON Stéphanie - EARL LA FLOORANTINE

BERRE L'ETANG

SERRES AGRICOLES PHOTOVOLTAÏQUES

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE



[NOTICE ENVIRONNEMENTALE]
[AUTO-EVALUATION]

[DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS]
10/2016

Contact :
Sylvie MALACRINO
07 76 361 266
Malacrino.sylvie@urbasolar.com

CONTEXTE

La demande de permis de construire porte sur la construction d'une serre agricole à toiture photovoltaïque sur la commune de Berre l'Etang (13).

L'objectif de ce projet est double :

- Construire une serre pour le développement de l'exploitation agricole
- Et produire de l'énergie électrique renouvelable.

Le Plan d'action en faveur des énergies renouvelables de la France prévoit de porter à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020.

La nouvelle loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2014 porte cet objectif à 32 % en 2030. Afin d'atteindre de but, une part importante du développement des énergies renouvelables devra porter sur l'installation solaire photovoltaïque.

L'intégration d'une toiture photovoltaïque sur une serre agricole répond parfaitement à cet objectif.

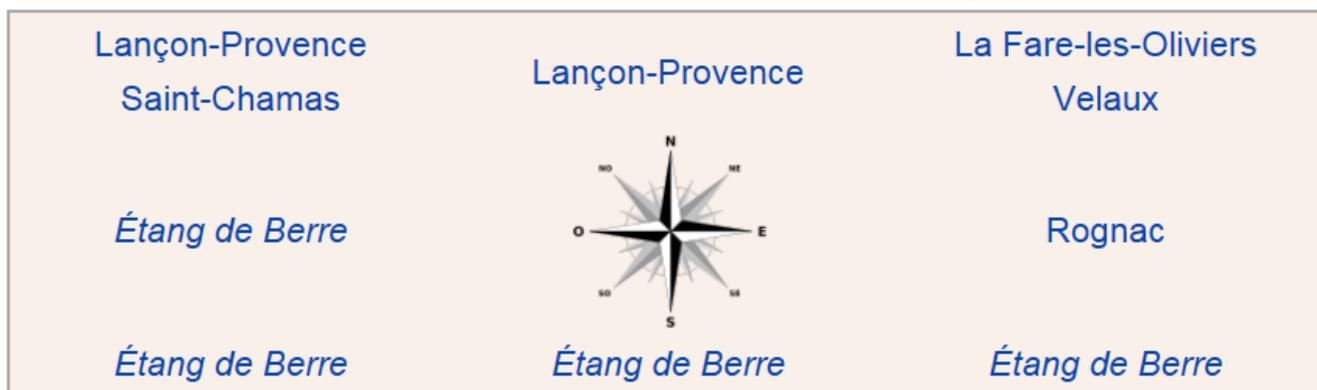
En effet, le secteur agricole offre notamment de vastes surfaces de bâtiments existants, propices au déploiement des énergies vertes en respect sur du foncier dédié. L'installation de panneaux intégrés au bâti, en substitution des matériaux classiques de couverture, représente une opportunité pour le monde agricole en combinant efficacité énergétique et valorisation des exploitations agricoles.

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Localisation du projet

Le projet se situe sur la commune Berre l'Étang, dans le département des Bouches- du- Rhône (13), au lieu-dit « les Cravons », chemin de Coussou au Nord de la commune.

Communes limitrophes de Berre-l'Étang



(source : Geoportail)



(source : Geoportail)

1.2. Cadastre

Les parcelles concernées sont cadastrées sur la commune de Berre l'Etang :

Section CN: parcelle 190

Contenance : 50 073 m²

1.3. Cadre législatif

Le code rural

Les activités agricoles ont un caractère civil, tel que définie par l'article L.311-1 du Code Rural. « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ».

Le projet est porté par Mme FACON en sa qualité d'exploitante agricole et de gérante de l'EARL La Floorantine, dont l'activité est portée sur la production de Potées fleuries et fruits rouges sous serres et en plein air.

Le Code de l'Urbanisme

Conformément à l'article R421-1 du Code de l'Urbanisme, les constructions nouvelles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire dans le cadre suivant :

- Travaux de construction avec ou sans fondations,
- Transformation de constructions existantes visant à modifier l'aspect extérieur,
- Serre > 4m de haut ou > 2.000 m² au sol.



Les serres du projet présenté sont soumises à permis de construire, leur hauteur étant supérieure à 4m.

Le Plan d'Occupation des Sols

Les serres sont localisées en zone agricole NC du POS. La zone NC est une zone de richesses naturelles à protéger en raison, notamment de la valeur agricole des terres, de la qualité paysagère des espaces ruraux et destinée exclusivement à l'exercice d'activités agricoles.

Le POSU ne s'oppose pas à la réalisation de ce projet, dans la mesure où l'installation prévue est nécessaire à l'exploitation agricole.



Le projet de construction de la serre tient compte dès à présent, du règlement du PLU qui devrait être opposable dès son entrée en vigueur.

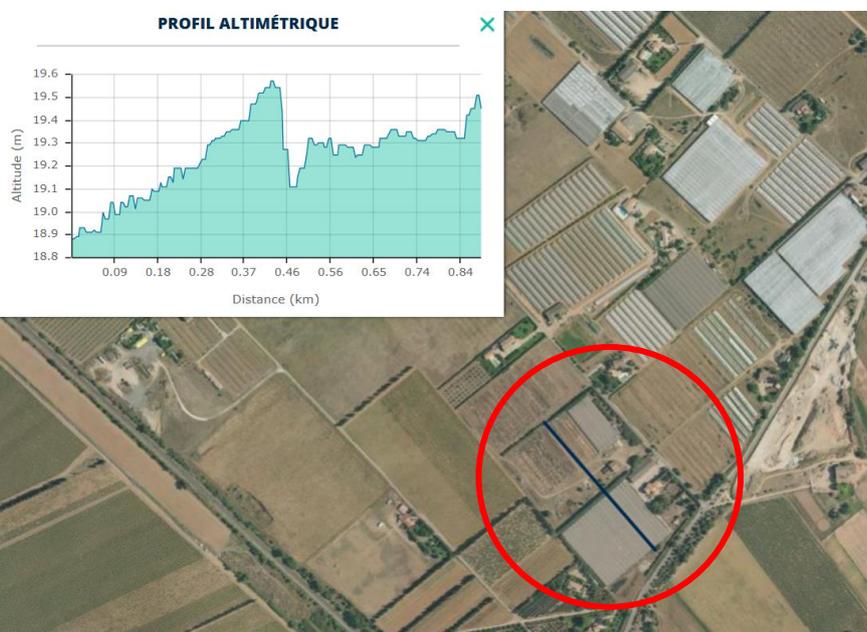
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Présentation du secteur

CONTEXTE GENERAL

Topographie : plane

Sur la zone projet, la topographie est plane (ne varie que de quelques mètres).



(source : Geoportail)

Hydrologie : réseau hydraulique

La zone projet est drainée par le canal de Bosque

Ce canal (d'intérêt plus historique que fonctionnel) est relayé par le réseau enterré de la Société du Canal de Provence irrigant les terres agricoles de la commune.

Bassin versant : l'Arc

Liste des masses d'eau superficielles

directement impactées (traversant la commune)

Type	Code	Libellé
Rivière	FRDR10775	ruisseau la durancole
Rivière	FRDR129	L'Arc de la Luynes a l'etang de Berre
Eaux de transition	FRDT15A	Etang de Berre Grand Etang
Eaux de transition	FRDT15B	Etang de Berre Vaine

Aucune masse d'eau superficielle DCE n'est indirectement impactée par la commune.

Liste des masses d'eaux souterraines

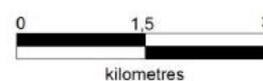
Les masses d'eaux souterraines impactées par la commune

Code	Libellé
FRDG210	Formations bassin d'Aix
FRDG312	Alluvions de l'Arc de Berre et de l'Huveaune



Réseau hydrographique

- L'Arc
- Canal de Drignon
- Autres cours d'eau structurants
- Canal de Gordes
- Canal de Bosque



(source : PLU Berre l'Etang)

2.2. Situation par rapport aux périmètres à Statut

- Nous retrouvons dans un rayon de 2,1 km : 6 sites ZNIEFF type 1 et 2 :
 - ZNIEFF 1 13-100-164 – Salins de Berre
 - ZNIEFF 1 13-112-132 – Marais de Berre
 - ZNIEFF 1 13-112-133 – Marais du Sagnas
 - ZNIEFF 2 13-112-100 – Embouchures de l’Arc et de la Durançole-Marias du Sagnas-Marais de berre
 - ZNIEFF 2 13-130-100– Crau de Berre l’Etang
 - ZNIEFF 2 13-154-100 – Etang de Berre, Etang de Vaïne

- Et dans le même environnement géographique se trouvent 3 sites NATURA 2000 :
 - Directive habitat : FR9301597 Marais et zones humides liées à l’Etang de Berre
 - Directive Oiseaux : FR9312005 Salines de l’Etang de Berre
 - Directive Oiseaux : FR9310069 Garrigues de Lançon et chaînes alentours

Ces périmètres sont présentés ci-après et le lien écologique avec la zone d’étude est analysé.

Précisons ici que les données cartographiques ont été acquises sur Géoportail, de l’évaluation environnementale intégrée au rapport de présentation du PLU de Berre l’Etang, ainsi que sur l’INPN (Institut National du Patrimoine Naturel). Les fiches de présentations des périmètres présentés ci-après sont disponibles sur le site l’Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr/>.

- Aucun périmètre réglementaire de type site classé, site inscrit, réserve naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Parc Naturel, Espace Naturel Sensible... n’est intercepté ou situé à proximité immédiate de la zone d’étude.

2.2.1. Périmètres Natura 2000

NATURA 2000 // Site d’Intérêt Communautaire (SIC)

Créé en application de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d’un SIC. Après validation, le SIC deviendra une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et sera intégré au réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s’étend sur toute l’Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d’intérêt communautaire.

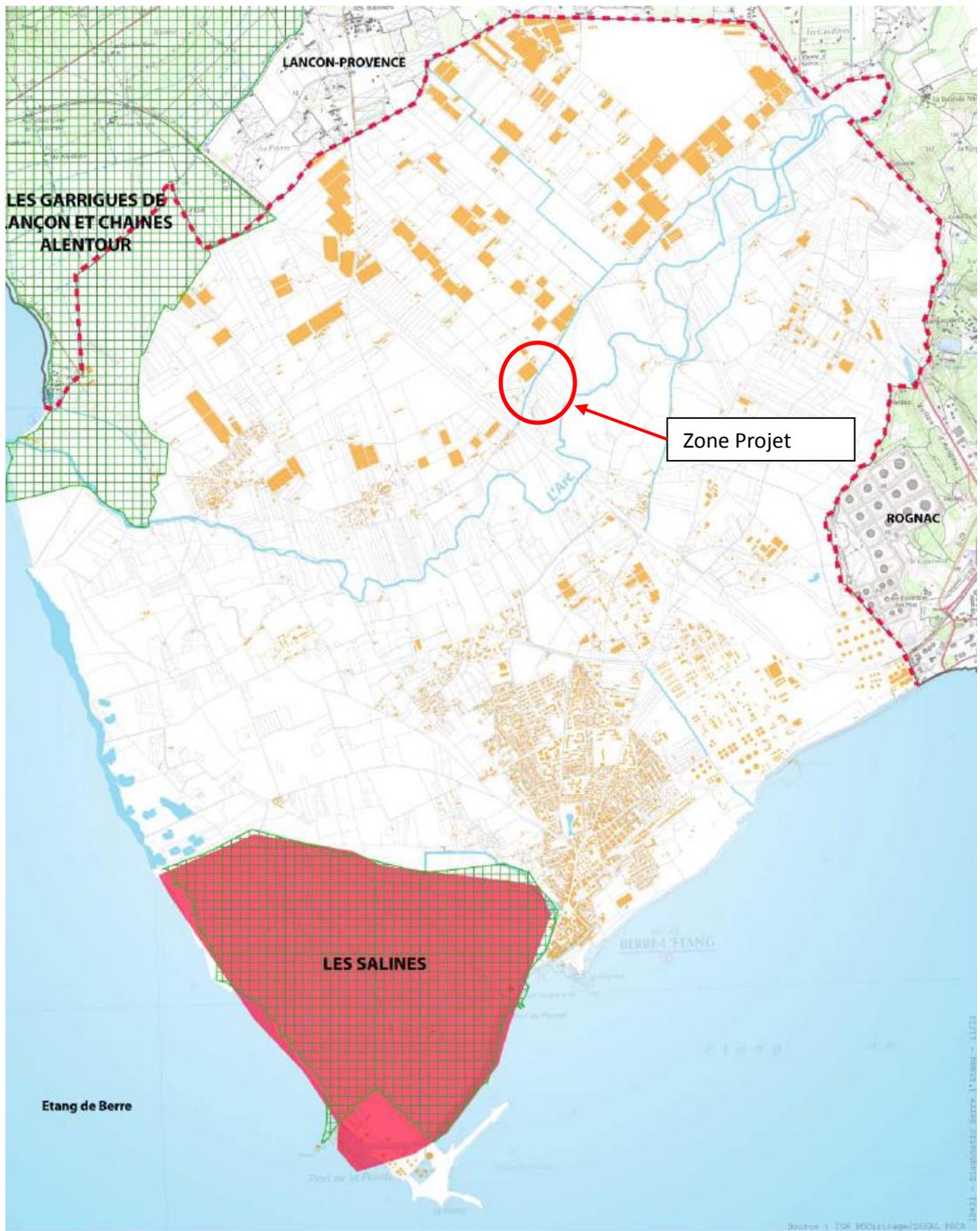
NATURA 2000 // Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Créée en application de la directive européenne « Oiseaux » de 1979 abrogée par la directive européenne « Oiseaux » de 2009. La présence d’oiseaux listés en annexe I de cette directive permet la désignation en ZPS. Les ZPS font partie, avec les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), du réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s’étend sur toute l’Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d’intérêt communautaire

(Source : ATEN).

Nom du site	Type	Habitat(s) / Qualité(s) / Importance(s) Espèce(s) d'intérêt communautaire	Distance avec le projet	Lien écologique
FR9301597 Marais et zones humides liées à l'Etang de Berre -	Directive habitat	<p>Le site compte 20 habitats d'intérêt communautaire dont 5 habitats prioritaires. Ces habitats abritent 11 espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>-7 Chiroptères : <i>Miniopterus schreibersii</i>, <i>Myotis blythii</i>, <i>Myotis capacinii</i>, <i>Myotis emarginatus</i>, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>...</p> <p>-1 Reptile : <i>Emys orbicularis</i></p> <p>-3 Invertébrés : <i>Coenagrion mercuriale</i>, <i>Euplagia quadripunctaria</i>, <i>Lucanus cervus</i></p> <p>Les berges basses de l'étang de Berre accueillent une grande diversité de milieux humides, plus ou moins liés aux apports d'eau douce (marais de la Touloubre) ou à l'eau salée de l'étang (cordon du Jaï et Palun de Marignane, Salines de Berre). Ces milieux sont le siège d'une biodiversité importante en termes de milieux (prés et steppes salés rappelant la Camargue) comme en termes d'espèces animales et végétales.</p> <p>L'ensemble des milieux liés à l'étang de Berre est menacé par une sédimentation excessive et par la diminution de la salinité.</p> <p>La vulnérabilité du site est liée à l'urbanisation, au piétinement, à la sur fréquentation et à certaines sources ponctuelles de pollution des eaux de surface.</p>	Environ 4,1 km	La zone d'étude s'insère dans une matrice agricole, le zonage Natura 2000 dont il est ici question est liée aux berges de l'Etang (et aux zones humides de ce dernier), il n'y a donc aucun lien écologique entre ces deux espaces.
FR9312005 Salines de l'Etang de Berre	Directive Oiseaux	<p>Le site est situé au sein du complexe fonctionnel étang de Berre-Camargue et présente un fort intérêt patrimonial.</p> <p>209 espèces d'oiseaux recensées. Site utilisé comme zone d'alimentation en période de reproduction par le Flamant rose (colonie camarguaise). Certaines espèces nicheuses, non inscrites à l'annexe 1, représentent un fort enjeu patrimonial : le Tadorne de Belon, l'Huîtrier pie, le Petit Gravelot, le Gravelot à collier interrompu, le Chevalier gambette, le Coucou geai, la Rousserolle turdoïde, la Panure à moustaches et l'Etourneau unicolore. Par le passé, le site a abrité une des plus grandes colonies européennes de Mouettes rieuses. Nidification d'un couple de Mouette mélanocéphale en 1973.</p> <p>Site important pour l'hivernage et la migration de nombreux oiseaux d'eau, en particulier pour le Grèbe à cou noir, le Flamant rose et le Tadorne de Belon. Hivernage du Petit Gravelot (seul site en région PACA).</p> <p>Le site présente un intérêt pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.</p>	Environ 4,1 m	

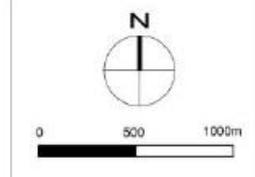
		Marais salant bordés marginalement de ripisylves et de phragmitaies. Constitué majoritairement de tables salantes, séparées par des digues, talus et pistes couvertes de peuplements à Salicorne. Les tables salantes en cours d'exploitation (environ 150 ha) ont leur niveau d'eau et leur salinité qui varient au cours de l'année, offrant ainsi une variété et une complémentarité d'habitats très favorables à l'avifaune.		
FR9310069 Garrigues de Lançon et chaînes alentours	Directive Oiseaux	<p>Le site présente divers types d'habitats naturels : garrigues, boisements de feuillus ou de résineux, parcelles agricoles (vignobles, cultures maraîchères et céréalières), falaises et barres rocheuses. La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts et à leur complémentarité écologique : la zone est ainsi utilisée par de grands rapaces comme territoire de reproduction et d'alimentation. Elle est également riche en espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts méditerranéens (fauvettes, OEdicnème criard, Pipit rousseline...).</p> <p>Le site présente un intérêt d'ordre national à international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (4 couples potentiellement présents, sur 25 couples nichant en France).</p> <p>Espèces dont la nidification reste à confirmer : Bondrée apivore, Pic noir, Bruant ortolan, Traquet oreillard, Fauvette orphée.</p> <p>Localisé entre la vallée de la Durance et l'étang de Berre, le site proposé constitue un vaste secteur où alternent reliefs calcaires et petites plaines agricoles.</p>	Environ 2,3 km	<p>La zone d'étude s'insère dans une matrice agricole.</p> <p>Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul</p>



PROTECTIONS
NATURELLES

NATURA 2000 :

-  Directive Habitat (SIC)
-  Directive Oiseau (ZPS)



(source : PLU Berre l'Étang)

2.2.2. Périmètres d'inventaires

Les ZNIEFF sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

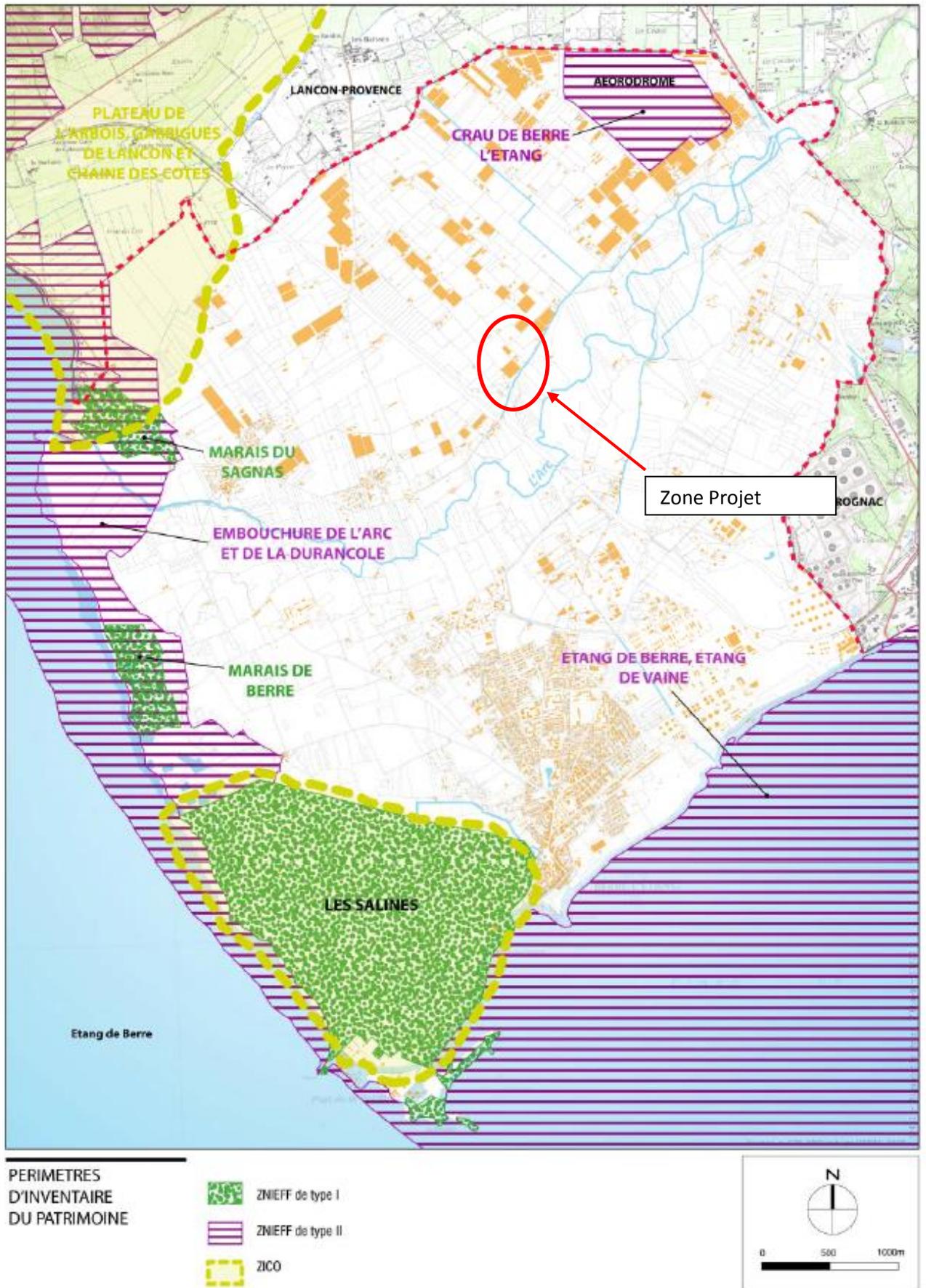
Les ZNIEFF de type I : ensembles de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes.

Les ZNIEFF de type II : ensembles pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) : Il s'agit d'un inventaire scientifique visant à recenser les secteurs les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Cet inventaire est généralement utilisé pour définir des Zones de Protection Spéciale (ZPS) dans le cadre du réseau Natura 2000.

Nom du site	Type	Espèce(s) déterminante(s)	Distance avec le projet	Lien écologique
13-100-164 – Salins de Berre	I	L'artificialisation de cette zone due à la production de sel a conduit à une banalisation de la flore et des habitats. Cependant des peuplements de saladelles et de salicornes ont été relevés. Elle présente aussi un intérêt d'un point de vue ornithologique pour l'avifaune aquatique des milieux salés et particulièrement pour la nidification des laro-limicoles (Chevalier gambette, Tadorne de Belon, Huitrier-pie, Avocette, Echasse, Gravelot à collier interrompu, Sternes pierregarin). Le Rat des moissons est aussi présent dans ce secteur.	Environ 4 km	La zone d'étude s'insère dans une matrice agricole, le zonage ZNIEFF dont il est ici question est liée aux salins de l'Etang (et aux zones humides de ce dernier), il n'y a donc aucun lien écologique entre ces deux espaces. Le lien écologique est considéré comme faible à nul
13-112-132 – Marais de Berre	I	Il s'agit d'une petite zone formée de prairie et pelouses maritimes autour de la bergerie du Bouquet. Le site présente un intérêt floristique par la présence de plusieurs milieux : formation à <i>Arthrocnemum glaucum</i> , steppe salée à Saladelles, prairie à Joncs et une formation à <i>Bassia hirsuta</i> . Il s'agit aussi d'une zone d'intérêt faunistique puisque quatre espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial ont été identifiées. La zone constitue un site de nidification du Butor étoilé, du Busard des roseaux, et de l'Echasse et un site de halte migratoire pour certains oiseaux comme le Glaréole à collier et la Bécassine des marais. Le Rat des moissons y a été observé.	Environ 4 km	La zone d'étude s'insère dans une matrice agricole, le zonage ZNIEFF dont il est ici question est liée à la Bergerie du Bouquet, il n'y a donc aucun lien écologique entre ces deux espaces. Le lien écologique est considéré comme faible à nul

13-112-133 – Marais du Sagnas	I	Il s'agit d'un marais d'eau douce occupé par des Scirpaies et des Roselières. Les marais constituent un site d'intérêt pour l'avifaune avec la présence de six espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial dont trois déterminantes. On trouve notamment des espèces nicheuses comme le Rollier, le Butor étoilé, la Lusciniole à moustaches, le Blongios nain, l'Echasse et le Busard des roseaux. Le site constitue aussi une zone d'hivernage appréciée de la Bécasse des marais, et de la Rémiz penduline	Environ 3 km	La zone d'étude s'insère dans une matrice agricole, le zonage ZNIEFF dont il est ici question est liée au marais, il n'y a donc aucun lien écologique entre ces deux espaces. Le lien écologique est considéré comme faible à nul
<p style="text-align: center;">Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - PAC05 - Salines de l'Etang de Berre ; - PAC 13 - Plateau de l'Arbois, garrigues de lançon et chaîne des Côtes. 				



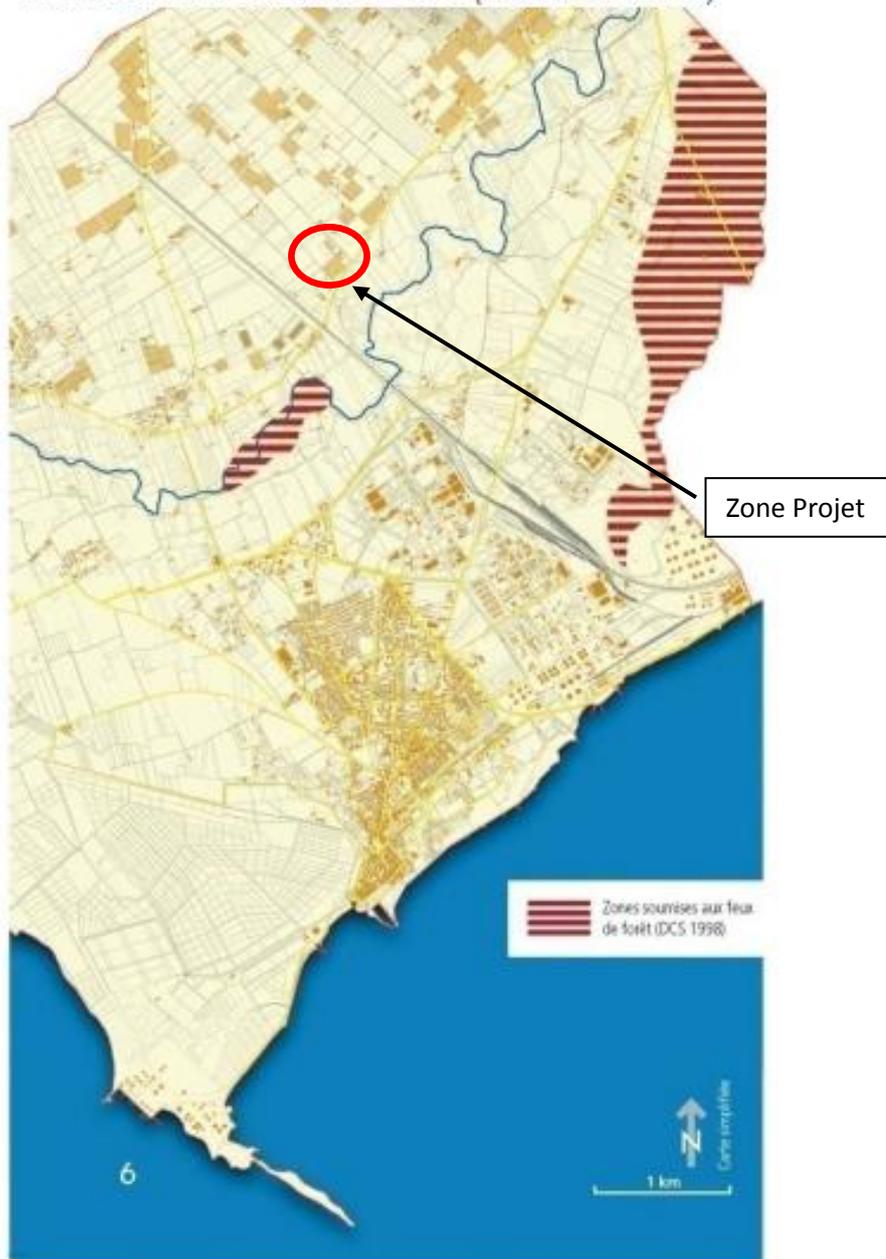
(source : PLU Berre l'Étang)

2.3. Risques Naturels

Risques naturels ou industriels recensés sur la commune (sources : prim.net)

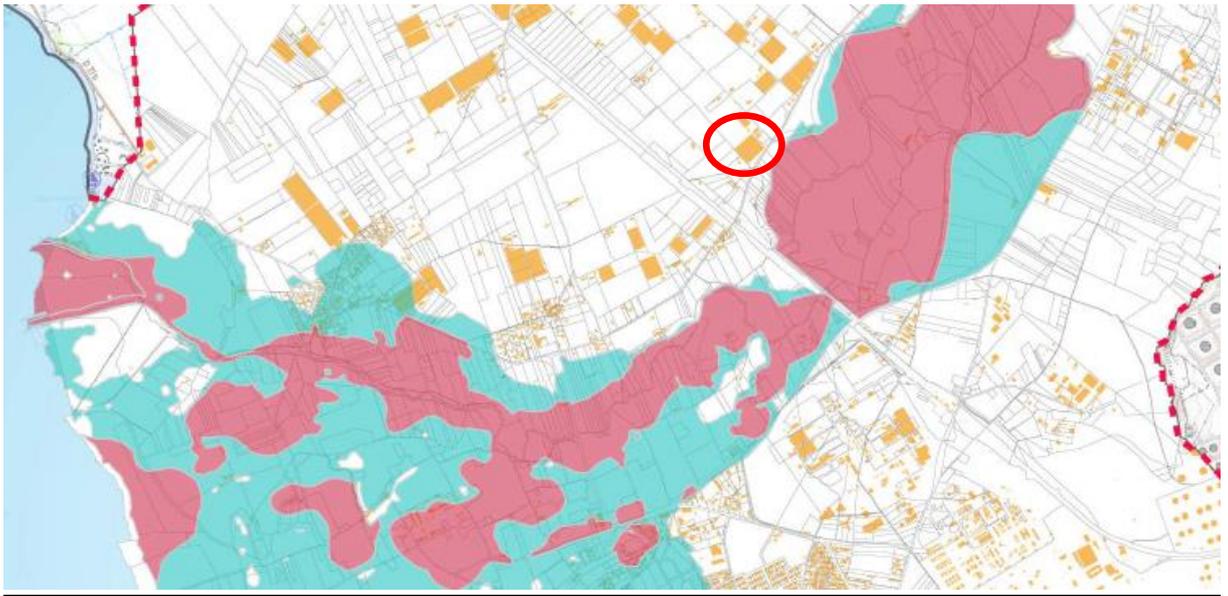
- Feu de forêt
- Inondation
- Mouvement de terrain, tassements différentiels
- Risque industriel
- Rupture de barrage
- Sismicité : zone de sismicité 3
- Transport de marchandises dangereuses

Zones soumises aux feux de forêt (Source : DICRIM)

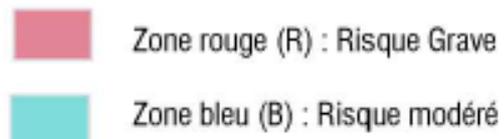


(source : PLU Berre l'Étang)

Aléa feu de forêt : le lien (écologique et géographique) avec la zone projet est considéré comme nul

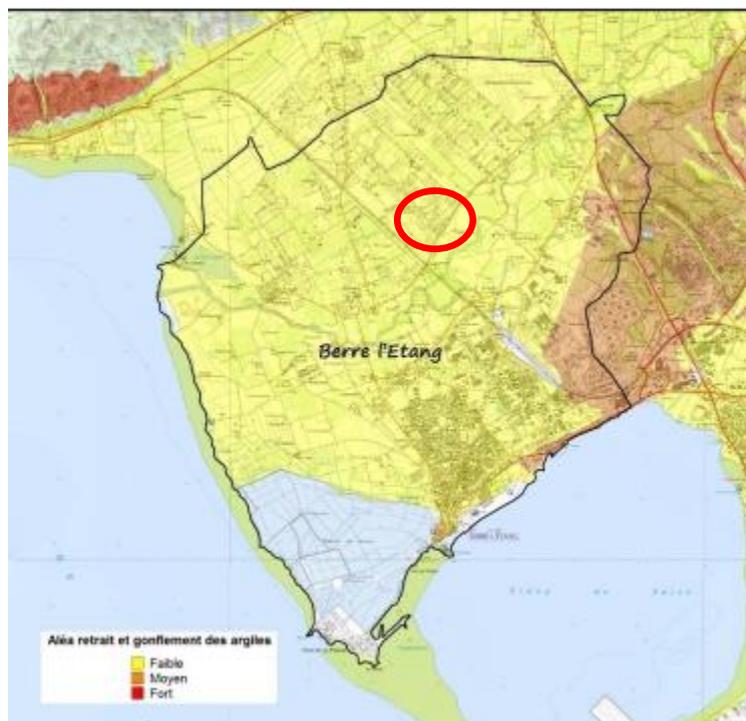


Le PPRI de l'Arc sur la commune de Berre-l'Étang



(source : PLU Berre l'Étang)

Aléa inondation : la zone projet n'est pas en secteur inondable



(source : PLU Berre l'Étang)

Aléa retrait-gonflement des argiles : la zone projet est en aléa faible Irrigation

L'eau d'irrigation est fournie par la Société du Canal de Provence.

L'irrigation sera gérée rationnellement, en effet une attention toute particulière sera apportée quant à la gestion quantitative et qualitative de l'irrigation.

Sur la partie concernée par les cultures sous serres, sera mis en place un système d'irrigation par **goutte à goutte** et par **capillaires** et un système de recyclage des solutions nutritives sera installé ; ainsi l'activité agricole ne générera aucun rejet.

2.4. Impact paysager



Le paysage communal et le territoire proche sont caractérisés par une mosaïque de serres agricoles comme en atteste la photo aérienne ci-dessus issue du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Le secteur projet est entouré en rouge. L'implantation d'une nouvelle serre (en lieu et place de serres existantes) aura donc un impact nul sur le paysage de ce secteur.

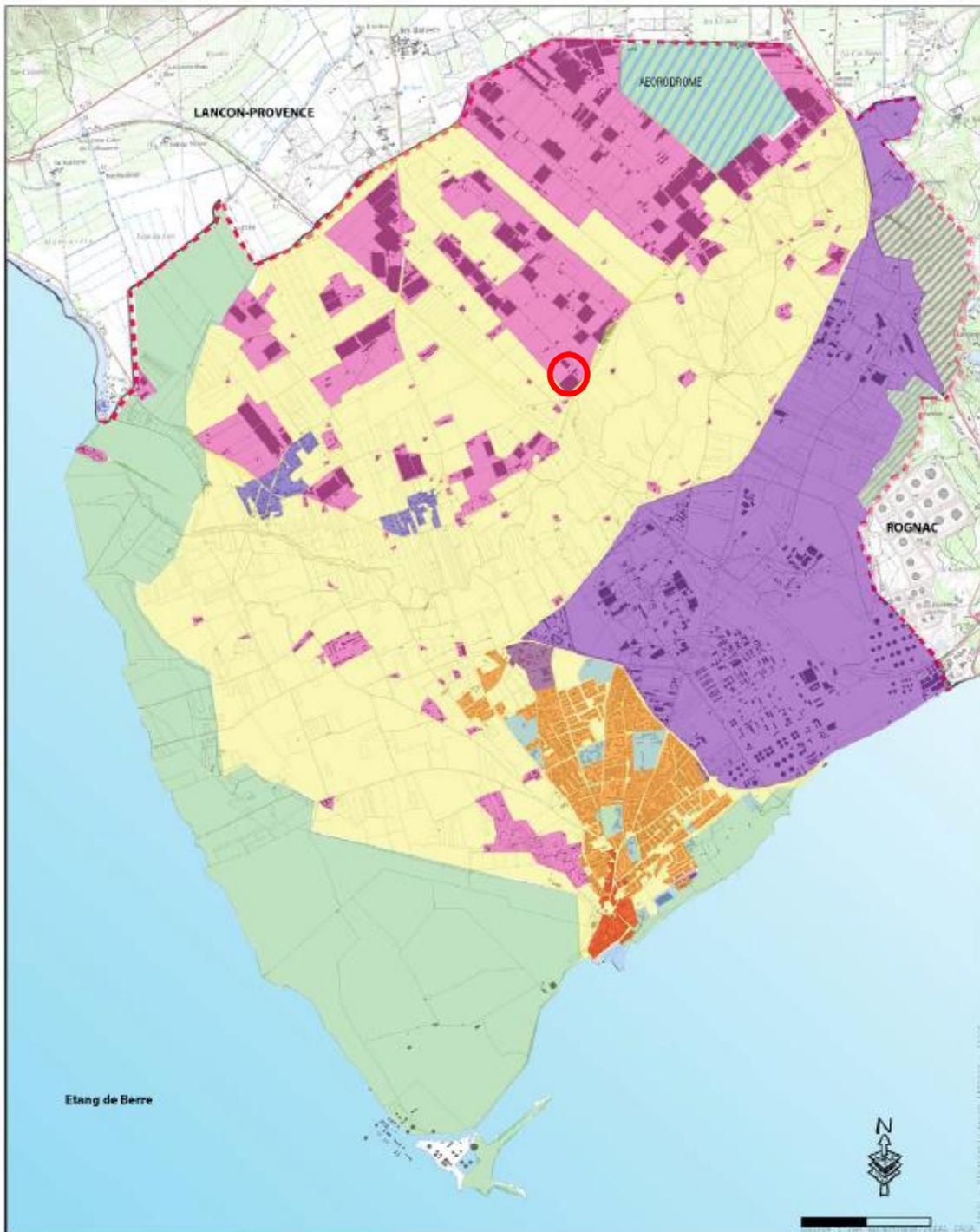
Aucune ZPPAUP n'a été recensée dans le secteur du projet.

La commune de Berre-l'Etang possède deux monuments inscrits à l'inventaire des monuments historiques :

- La Chapelle Notre-Dame de Caderot est un monument du XIII-XVIIème siècle qui a été inscrit par arrêté du 16 décembre 1974.
- L'église paroissiale Saint-Césaire est également un monument historique de style roman provençal qui a été inscrit par arrêté du 26 avril 1989. Le projet sera peu perceptible dans le paysage, proche d'un secteur déjà marqué par l'activité humaine et par la présence de serres agricoles.

L'analyse paysagère réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Berre l'Etang est la suivante : le projet se situe dans un secteur profondément marqué par l'agriculture, la zone étude est identifiée comme : « mitage du territoire agricole ».

Le projet d'implantation de serres qui nous occupe ici, vise à remplacer des serres existantes vieillissantes et non rationnelles, par de nouvelles serres aux normes et en un seul bloc au lieu de deux.



Occupation et organisation du territoire de Berre-l'Étang

- Noyau villageois (Occupation mixte à dominante habitat)
- Habitat dominant
- Grands équipements
- Activités
- Mitage du territoire agricole
- Hameaux

- Espace
- Espace
- Espace
- Aériodrom

(source : PLU Berre l'Étang)



Perspective visuelle depuis la voie Jean Pierre Lyon (de l'Ouest vers l'Est)



Perspective visuelle depuis la voie Jean Pierre Lyon (de l'Est vers l'Ouest)



Insertion du projet dans le paysage – vue rapprochée

2.5. Etude Hydraulique

Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Les études et dimensionnement seront réalisés par un Bureau d'Etudes spécialisé et le dossier DLE sera transmis aux services concernés pour instruction.

Simultanément à la construction de la serre, un bassin de rétention ou d'infiltration d'eaux de pluie sera mis en place dans le but de minimiser le ruissellement et de gérer le rejet des eaux pluviales.

La rigole CAUVET est aujourd'hui un fossé inactif, sans aucun impact sur le ruissellement ni l'irrigation.

Etat initial simplifié de la zone étude

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Climat	Pas d'enjeu particulier	Non significatif
Stabilité des terrains	Pas de problème de stabilité des terrains identifié.	Non significatif
Eaux superficielles	La zone d'étude ne recoupe aucun cours d'eau permanent ou temporaire.	Non significatif
Risque inondation	La zone d'étude n'est pas concernée par une zone inondable	Faible
Milieux naturels	La zone d'étude s'inscrit sur un territoire agricole. Les parcelles concernées par le projet sont actuellement occupées par des cultures sous serres. Elle ne s'inscrit dans aucun périmètre réglementaire et/ou réglementé, zone Natura 2000 et/ou zone d'inventaires Au niveau du périmètre de projet, la végétation ne présente pas d'intérêt en soit.	Faible
Patrimoine	La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique. Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.	Nul
Paysage	La zone d'étude s'inscrit dans une plaine agricole. La zone de projet est relativement bien isolée sur le plan visuel, des boisements constituant des masques visuels efficaces bordent la zone, de plus cette dernière est déjà occupée par des serres verre sur une grande partie de la parcelle et par des bâtiments dont maisons d'habitation.	Faible
Milieux humains	La zone projet s'inscrit au sein d'un territoire agricole bien ancré. L'occupation du sol aux abords du périmètre de projet est marquée par une mosaïque de serres plus ou moins entretenues et, récentes pour quelques-unes.	Non significatif

Effets prévisionnels du projet en phase chantier

Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées		Niveau d'impact
Climat	Emissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	Non significatif
Géologie	Consommation de matériaux minéraux. Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).	Méthode de construction nécessitant peu de matériaux (béton pour pieux battus ou visées de fondation). Méthode de construction générant peu de matériaux excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés dans le cadre des aménagements paysagers.	Non significatif
Qualité des sols	Dégradation des terres agricole par roulage des engins. Pollution en cas de déversement accidentel	Délimitation des zones de roulage des engins de chantier afin de préserver l'horizon supérieur des terres devant être cultivées. Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luttés contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	Nul
	Risque de pollution des eaux pluviales	Afin d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines, les mesures suivantes sont prévues : - réalisation au démarrage du chantier des bassins de rétention	Nul

		- mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés).	
Milieux naturels	Dégradation des abords de la zone de chantier.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées pour réduire l'envol des poussières.	Non significatif
Paysage	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Toutefois cet impact doit être relativisé en raison de perceptions très limitées sur le site (présence de nombreux masques visuels).	Faible
Milieux humains			
Qualité de vie			
<i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles. Augmentation des temps de parcours.	Le projet n'induit pas de modification du réseau de chemins agricoles existants.	Nul
<i>Émissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Faible
<i>Émissions lumineuses</i>		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	Nul
<i>Gestion des déchets</i>		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Évacuation régulière des déchets de construction (plastiques de la serre existante, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir.	Non significatif

Effets prévisionnels du projet en phase exploitation

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Émissions de gaz à effet de serre.	La mise en place de panneaux solaires participera, à l'échelle du projet, à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.	Positif
Qualité et usages des sols	Consommation de terrains agricoles. Pollution des sols.	Le projet n'induirait pas de perte de terrains agricoles. De ce fait aucune pollution des sols n'est à prévoir.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Pollution des eaux superficielles et souterraines.	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières évacuation des eaux pluviales).	Nul
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place des bassins de rétention ou d'infiltration, dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.	Non significatif
	Limitation de l'infiltration des eaux de pluie dans le sous-sol.	Infiltration des eaux pluviales au droit des bassins de rétention.	Non significatif
	Consommation en eau	Mise en place d'un système de gouttes à gouttes et de capillaires permettant de réduire significativement les consommations d'eau.	Faible
Milieux naturels	Réduction des habitats de chasse et d'alimentation.	Il n'y aura pas de changement majeur par rapport à l'occupation actuelle du site : serres agricoles.	Non significatif
Paysage	Modification du paysage local. Dégradation du cadre paysager.	Les masques visuels existants à ce jour ne seront pas modifiés dans le cadre du projet. De ce fait, les serres demeureront peu visibles depuis l'extérieur du site.	Faible
Milieux humains			
Qualité de vie			
<i>Activités agricoles</i>		Le projet permettra de renforcer et de diversifier l'activité agricole de Mme FACON	Positif
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts	Les déchets verts issus de l'activité agricole et	Non significatif

		notamment horticole seront valorisés (compost) et réutilisés sur l'exploitation et/ou évacués vers une filière de valorisation adéquate. (Coopérative agricole de Berre)	
--	--	--	--

Le projet porte sur la mise en place de serres agricoles en lieu et place d'anciennes serres abritant actuellement des cultures de fraises, des potées horticoles et des framboises.

Il vise à permettre à Mme FACON de diversifier ses activités (culture de mûres) et de moderniser son outil de production.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire ses impacts sur l'environnement. Les mesures envisagées portent notamment sur :

- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection du patrimoine naturel,
- la protection du paysage,
- la protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

Ainsi, au vu de la nature du projet, consistant pour une majeure partie en un remplacement des serres existantes, et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que :

 **Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.**

Légende	
0	Indifférent
1	Sensibilité faible
2	Sensibilité modérée
3	Sensibilité forte

SYNTHESE DES ENJEUX

Nature		Commentaires	Sensibilité
	Ressource en eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. Mme Facon dispose d'un accès à l'eau pour les cultures déjà en place. Les cultures sous serre permettent une meilleure gestion de l'apport en eau	0
	Hydrologie	Le projet est situé dans le bassin de versant de l'Arc	0
	Milieux naturels	Le projet de serres s'implante dans un secteur peu sensible au vu de l'absence de zonages réglementaires et d'inventaire à proximité immédiate.	0
	Paysage et visibilité	Le projet est situé en zone agricole, le terrain est bordé par des serres et quelques parcelles cultivées.	0
	Risques Naturels	Le projet ne présente que peu de sensibilités vis-à-vis des risques naturels.	0
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Le projet s'inscrit pleinement dans la vocation agricole des terres		
	Activités	Agriculture bien présente sur la commune.	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Aucun vestige archéologique recensé dans l'emprise du projet. Le projet se situe hors du périmètre des 500 m des monuments inscrits et classés	0
CONTRAINTE SERVITUDES	Document d'urbanisme	POS ZONE NC, le règlement permet la construction de bâtiment agricole. La serre participe au développement de l'exploitation agricole de Mme Facon.	0
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet	0



Le projet ne présente pas de grandes sensibilités vis-à-vis des enjeux identifiés et s'intègre dans un paysage agricole marqué par la présence de serres.